



Envoi au contrôle de légalité le : 18 juin 2024

Publication électronique le : 18 juin 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

BILAN 2023 DU PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ADMINISTRATION (PDA)

(N°2024-213)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le Décret n°2016-144 du 11 février 2016 relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés ;

Vu le Plan Interdépartemental de Protection de l'Atmosphère (PPA) approuvé le 27 mars 2014 par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais et notamment sa mesure 14 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2018-252 du Conseil départemental en date du 25/06/2018 « Plan de

Déplacements d'Administration (PDA) du Conseil départemental du Pas-de-Calais » ;
Vu la délibération n°15 de la Commission Permanente en date du 09/05/2016 « Déclinaison départementale du Plan de Protection de l'Atmosphère pour le Nord-Pas-de-Calais ;
Vu la délibération n°99 de la Commission Permanente en date du 09/09/2013 « Avis du Département du Pas-de-Calais sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Nord/Pas-de-Calais » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du bilan 2023 du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) du Département, tel que joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



LE PLAN DE DEPLACEMENTS D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS : BILAN 2023 ET PERSPECTIVES

Adopté en séance du Conseil départemental en date du 25 juin 2018, le Plan de Déplacements d'Administration (PDA) est un document qui, par ses orientations et ses mesures adaptées, propose des alternatives à l'utilisation de la voiture pour les agents du Département partout où c'est possible.

Le bilan est construit sous le même format que les années précédentes, présentant ainsi l'évolution des réalisations.



Orientation générale n° 1 : Accompagner et développer la pratique du covoiturage

ACTION N°1 : FAIRE DE LA PEDAGOGIE AUTOUR DU COVOITURAGE - INFORMER SUR LES OUTILS EXISTANTS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Actualités sur l’Intranet à destination des agents durant la semaine de la mobilité, « Mai à vélo » et le défi « Pass Pass covoiturage »
- Café d’accueil durant la semaine de la mobilité pour faire connaître la plateforme passpasscovoiturage.fr
- Cartographie de la localisation et des équipements de chacune des aires de covoiturage sur le site internet www.pasdecalais.fr avec fiche descriptive et photo de présentation

A l’étude...

- Actualités sur l’Intranet sur les aires de covoiturage en service et en travaux
- Informer et promouvoir la communauté d’usagers créée sur le site WEB www.passpasscovoiturage.fr

ACTION N°2 : METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE INTERNE AUX SERVICES DU DEPARTEMENT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Lancement en septembre 2018 de la communauté « les agents du Département du Pas-de-Calais » sur le site Web www.passpasscovoiturage.fr
- Actualité sur l’Intranet pour informer les agents
- Onglet d’accès rapide via les applications de l’Intranet : 124 inscrits sur la plateforme

A l’étude...

- Réflexion sur la pratique du covoiturage dans les véhicules de service départementaux pour les trajets domicile-travail
- Étudier les offres et demandes de covoiturage avec les autres organismes à proximité du lieu de travail (en lien avec le PDIA sur ARRAS)

Orientation générale n° 2 : Favoriser les déplacements à vélo

ACTION N°3 : COMMUNIQUER ET EFFECTUER DES ACTIONS PEDAGOGIQUES AUTOUR DU VELO

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Stage de remise en selle avec parcours en ville pour appréhender les différents types d'aménagements cyclables, découverte sur les aménagements cyclables départementaux et essai des nouveaux engins de déplacement personnel (trottinette électrique, monoroue, hoverboards) durant les semaines de la mobilité – réédition de 2017 à 2022 – peu d'inscrits en 2022 ce qui a conduit à ne pas renouveler l'opération au titre de l'année 2023
- Diffusion de cartes cyclo-touristiques
- Acquisition d'une pompe à vélo par le garage départemental

A l'étude...

- S'appuyer sur le club vélo du Département du Pas-de-Calais pour proposer des actions toute l'année*
- Proposer des stages de remise en selle et des contrôles techniques vélo pour les collégiens durant « Mai à vélo »*

ACTION N°4 : FAIRE CONNAITRE LES DISPOSITIFS FINANCIERS EN FAVEUR DE L'USAGE DU VELO

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Délibération du Conseil départemental du 22 mars 2021 pour la mise en place du forfait « mobilités durables » selon les modalités du décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020
- En 2021, 22 agents ont bénéficié du FMD (montant de 4 296,11 €)
- En 2022, 146 agents ont fait une demande pour un montant de 38 600 € (97 au titre du vélo, 2 pour la trottinette, 47 pour le covoiturage)
- En 2023, 196 agents ont fait une demande pour un montant de 48 110,85 € (127 au titre du vélo, 3 pour la trottinette, 66 pour le covoiturage)



Orientation générale n° 3 : Inciter à l'usage des transports collectifs

ACTION N°5 : METTRE DES FLOTTES DE VELOS A DISPOSITION DES AGENTS POUR LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS ET LES PAUSES DEJEUNER

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Location de 5 vélos à assistance électrique (VAE) répartis au siège, rue du Temple à la MDADT et à la Direction de l'Archéologie à Dainville, utilisables pour les déplacements professionnels
- Mise à disposition de casques et gilets rétro-réfléchissants
- Initialement au nombre de 10 vélos, la location a été revue à 5 en raison du très faible usage

A l'étude...

- Proposer les VAE pour les pauses méridiennes
- Étendre le dispositif pour permettre aux agents une réservation pour tester un trajet domicile/travail
- Expérimentation sur certains sites volontaires en dehors d'Arras

ACTION N°6 : DEVELOPPER LE STATIONNEMENT VELO ADAPTE AUX BESOINS SUR LES SITES

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Equipement à chaque bâtiment neuf d'un stationnement vélo
- Equipement à la demande sur les autres bâtiments selon la faisabilité et les usages

A l'étude...

- Effectuer un bilan des usages à différentes périodes de l'année
- Recensement des abris à vélos existants sur les sites départementaux
- Diagnostic des stationnements vélo dans les collèges

ACTION N°7 : MENER UNE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE DOUCHES ET DE VESTIAIRES POUR LES CYCLISTES

Pôle Aménagement et Développement Territorial

A l'étude...

- Définir les besoins
- Définir les conditions d'assurance pour permettre l'usage des douches
- Définir les modalités d'entretien des lieux



ACTION N°8 : DEVELOPPER DES PARTENARIATS POUR TRAVAILLER SUR DES ITINERAIRES CYCLABLES ET AMENAGER DES CHEMINEMENTS PIETONS SECURISES VERS LES SITES DU DEPARTEMENT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Convention pluriannuelle avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV) permettant de disposer d'un avis technique lors de la création d'aménagements cyclables (convention 2023-2027)

A l'étude...

- Formaliser une fiche d'accessibilité aux sites départementaux principaux (siège, MDADT, MDS) mettant en évidence les accès en transport en commun et modes doux
- Développer des aménagements sécurisés pour desservir les sites départementaux en lien avec la politique cyclable départementale

ACTION N°9 : ADAPTER LA DESSERTE DE LA CITADINE POUR UNE MEILLEURE CONNEXION ENTRE LA GARE ET LE SITE D'ARRAS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Implantation d'un point d'arrêt au 1^{er} janvier 2019, rue Sainte Claire, desservant directement les locaux du siège du Département
- Actualité sur l'Intranet pour promouvoir cette desserte auprès des agents

A l'étude...

- Solliciter la CUA pour connaître les montées/descentes au point d'arrêt afin de disposer de données sur les flux
- Renouveler périodiquement la communication sur l'existence de l'arrêt
- Faire un sondage via l'Intranet pour connaître son usage à l'interne

ACTION N°10 : DEVELOPPER LES PARTENARIATS POUR AMELIORER L'OFFRE TC POUR LA RENDRE MIEUX ADAPTEE AUX BESOINS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Contribution au groupe de travail du Plan de Déplacements Inter-Administrations (PDIA) porté par la Préfecture à Arras

A l'étude...

- Formaliser une fiche d'accessibilité aux sites départementaux principaux (siège, MDADT, MDS) mettant en évidence les accès en transport en commun et modes doux



Orientation générale n° 4 : Repenser la gestion de la flotte de véhicules de service en fonction des usages

ACTION N°11 : PROPOSER AUX AGENTS DES STAGES D'ECO-CONDUITE REALISES EN INTERNE

Pôle Ressources et Accompagnement

Réalisé

- Formateurs indisponibles : difficultés à dégager du temps pour les formateurs identifiés

A l'étude...

- Réaliser les formations des agents demandeurs dès que l'un des formateurs sera disponible/prêt

ACTION N°12 : REPENSER LA GESTION DU PARC DE VEHICULES

Pôle Ressources et Accompagnement

Réalisé

- Réalisation d'une étude concernant l'utilisation des véhicules et les autorisations de remisage à domicile
- Diminution du 8 % du parc de 2013 à fin 2023 (flotte DMG)
- Transition vers un parc faibles émissions (flotte DMG : 11,5 % du parc est composé de véhicules électriques et hybrides)
- Poursuite du déploiement des bornes en lien avec la Direction de l'Immobilier
- Priorisation des véhicules électriques pour les réservations lorsque le kilométrage le permet et proposition de covoiturage
- Augmentation de l'âge du parc (âge moyen : 8,8 ans)

A l'étude...

- Remise à plat des conditions d'utilisation des deux flottes automobiles (conditions d'affectation, interaction avec les indemnisations des frais kilométriques, ...)
- Engagement d'une première phase d'autopartage des véhicules (avec installation de boîtiers de remontée d'utilisation, ...)



Orientation générale n° 5 : Améliorer les conditions de stationnement

ACTION N°13 : METTRE A PLAT LES REGLES D'ATTRIBUTION DES PLACES DE STATIONNEMENT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Pôle Ressources et Accompagnement

Réalisé

- Matérialisation et numérotation des places de stationnement pour identifier les usages sur le parking de la cour intérieure et le parking souterrain du bâtiment des services
- Identification de 3 places visiteurs dans la cour intérieure du bâtiment des services
- Remplacement de véhicules thermiques pour disposer de véhicules électriques – occupation de quatre places pour une borne de recharge
- Alerte après 3 mois de non usage par un agent d'une place de parking attribuée afin d'en rechercher les causes (agent ayant quitté la collectivité, arrêt maladie, autre besoin)
- Comptage sur les parkings pour affectation complémentaire des accès en fonction des usages (760 places de parking au niveau du siège, réparties sur 6 parkings, pour 1 100 autorisations)

A l'étude...

- Etude en cours par un prestataire extérieur – objectif : présentation d'une nouvelle stratégie de gestion des places de stationnement à la fin 2024 (uniquement le siège)*
- Suppression des affectations des places pour améliorer les taux d'usage*
- Comptage en temps réel du nombre de places disponibles*

ACTION N°14 : BENEFICIER DE FACILITES DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE SUR LES SITES OU LE STATIONNEMENT EST INSUFFISANT

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Rencontre avec les MDS de Calais, Béthune et Saint-Omer pour identifier les problématiques de stationnement lors des déplacements professionnels des agents et pour l'accueil des visiteurs
- Diffusion de courriers à l'attention des mairies de Béthune et Saint-Omer, pour présenter le diagnostic et discuter de solutions envisageables en fonction de la réglementation existante - sans réponse
- Relance de courriers en mairie de Béthune (sans réponse) et de Saint-Omer

A l'étude...

- Prendre rendez-vous avec la mairie de Saint-Omer pour continuer la réflexion*
- Proposer une dotation de disques bleus sur les sites pertinents*



ACTION N°15 : INFORMER SUR LA LOCALISATION DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR LES SITES OU SUR LES ESPACES PUBLICS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Installation de 20 bornes de recharge sur les sites départementaux (10 bornes au siège à Arras, 1 borne sur les MDADT du Boulonnais, de l'Arrageois, de Lens-Hénin, du Montreuillois-Ternois et Audomarois, 1 borne sur les MDS de Béthune, Saint-Omer, Outreau, Bully-les-Mines et 1 borne à l'Événementiel à Clarques) – Les sites sont équipés lorsqu'il y a affectation d'un véhicule électrique par le garage départemental
- Implantation de nouvelles bornes permettant le suivi des consommations électriques
- Implantation d'une borne tout public par la Communauté Urbaine d'Arras devant l'Hôtel du Département
- Clarification des règles d'utilisation des véhicules électriques et du mode de rechargement dans les collèges

A l'étude...

- Dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques au parking du Chais d'Artois, installation d'une borne pour véhicules privés afin d'étudier les usages => Proposition ajournée en raison du coût et des problématiques juridiques liées à un usage privé*

ACTION N°16 : MUTUALISER AVEC D'AUTRES ADMINISTRATIONS DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR LE COVOITURAGE ET LES VEHICULES ELECTRIQUES

Pôle Aménagement et développement territorial

Réalisé

- Contribution au groupe de travail du Plan de Déplacements Inter-Administrations (PDIA) porté par la Préfecture à Arras

A l'étude...

- Développer des partenariats avec des structures et/ou administrations à proximité des sites où sont identifiées des problématiques de stationnement*



Orientation générale n° 6 : Articuler l'organisation du travail avec la mobilité

ACTION N°17 : MENER UNE REFLEXION SUR LE TRAVAIL A DISTANCE PAR LE DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL ET L'AMENAGEMENT DE BUREAUX DE PASSAGE EN LIBRE-SERVICE SUR LES SITES

*Pôle Ressources et Accompagnement
Pôle Aménagement et Développement Territorial*

Réalisé

- 1^{er} janvier 2023 date d'application du nouveau règlement du télétravail : ouverture aux demi-journées et jours flottants de télétravail, ouverture du télétravail à de nouveaux publics apprentis, stagiaires école et contrats aidés, développement du télétravail dérogatoire pour raison de santé, proche-aidant, femme enceinte, pour les agents de fin de carrière et le télétravail temporaire ...
- Mise en service du nouveau paramétrage de l'application EAED sur le menu télétravail : redéfinition informatique des dossiers de demande et de modification de télétravail, ainsi que la création d'un nouvel espace pour les demandes dérogatoires de télétravail
- Réalisation de la procédure de régularisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail au regard du décret d'application du télétravail. A savoir que cette régularisation reprend les jours de télétravail réellement effectués et déclarés en 2022 dans le logiciels E-Temps au regard de ce qu'a perçu l'agent courant de l'année 2022 au titre de l'allocation forfaitaire de télétravail. La régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante, soit en mars 2023 pour l'année 2022
- Évaluation du processus de régularisation de l'allocation forfaitaire de télétravail : proposition d'une nouvelle méthode pour un paiement des jours réellement télétravaillés et déclarés dans le logiciel E-Temps pour l'année 2024
- Possibilité de travail à distance sur tous les sites départementaux

A l'étude...

- Renforcer les pratiques du télétravail*
- Développer des outils et supports informatiques pour renforcer la communication auprès des agents*



ACTION N°18 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE LA VISIOCONFERENCE ET DE LA TELECONFERENCE

Pôle Ressources et Accompagnement

Réalisé

- 62 espaces de visioconférence sont disponibles sur les différents sites départementaux (+ 9 espaces par rapport au bilan 2022)
- Déploiement du logiciel de visioconférence auprès des agents : 3 097 agents équipés (+ 297 agents par rapport au bilan 2022)
- Bilan des usages sur 2023 : 30 452 visioconférences/audioconférences réalisées
- La totalité des agents dont la fonction est éligible au télétravail sont équipés de PC portables. La totalité des agents en télétravail sont également dotés de la solution de téléphonie logicielle, de la solution de visioconférence et d'un accès sécurisé à distance (token)
- Toutes les salles de réunion sont équipées d'une borne Wifi

ACTION N°19 : DEVELOPPER LE E-LEARNING ET LES FORMATIONS EN LIGNE

Pôle Ressources et Accompagnement

Réalisé

- Mise en place de la formation à distance par le Département via JLearn. L'espace formation sur l'Intranet permet aux agents de suivre des parcours d'autoformation sur de nombreuses thématiques (management, sécurité numérique, intranet, etc.) Le catalogue continue de s'étoffer
- Peu de classes virtuelles en 2023 hormis pour les formations Intranet. Les formations en présentiel sont davantage plébiscitées permettant de meilleurs échanges avec les intervenants et les collègues formés

A l'étude...

- Quantifier et enregistrer le nombre d'agents s'inscrivant dans des parcours d'autoformation*

ACTION N°20 : METTRE EN PLACE DES PROCEDURES DEMATERIALISEES POUR EVITER CERTAINS DEPLACEMENTS DES USAGERS

Pôle Ressources et Accompagnement

Réalisé

- Mise en œuvre d'une stratégie territoriale des usages et services numériques dans la délibération cadre du 17 décembre 2018 et ses délibérations d'application du 12 novembre 2019 et du 14 décembre 2020. La stratégie place le « citoyen usager » au cœur des priorités des politiques départementales, à mettre en œuvre de manière transversale, pour concevoir et favoriser des outils plus utiles, plus simples et plus visibles, en complément des services de proximité existants
- 50 services numériques aux usagers répondant aux ambitions de simplification et d'amélioration du service rendu aux usagers en ligne



À titre d'exemple, les demandes en ligne d'aides aux personnes en situation de handicap (<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/62>), la prise de rendez-vous avec nos travailleurs sociaux (<https://www.rdv-solidarites.fr/>), la découverte d'activités de sports de nature Escapade62 (<https://www.escapade62.fr/>). Stats démat demande de sub

Parmi les projets en cours : les demandes en ligne pour les aides aux personnes âgées, la refonte des site www.pasdecalais.fr et www.jeunesdu62.fr avec des entrées « besoins usagers » pour en simplifier l'utilisation

- Distribution de près de 15 000 pass numériques afin de faire bénéficier les usagers d'une formation et d'un accompagnement au numérique au sein des lieux de médiation référencés

A l'étude...

- Accès Wifi public dans les lieux d'accueil du Département : 347 bornes WIFI au sein des bâtiments. 87 % des accueils des sites sont couverts
Pour les sites recevant du public, 100 % des accueils sont couverts*



Orientation générale n° 7 : Informer, communiquer, changer les mentalités

ACTION N°21 : MIEUX INFORMER LES AGENTS ET VISITEURS SUR LES OFFRES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES SERVICES DE MOBILITE

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Réalisé

- Sensibilisation à la sécurité routière avec la Préfecture à Arras autour de parcours et de simulateurs (état d'ivresse, stupéfiants, etc...) en 2018
- Stages de découverte du vélo à assistance électrique (VAE), encadrés par l'Association Droit Au Vélo (ADAV) à destination des agents, tous les ans
- Stands d'information des réseaux de transports locaux et de la SNCF, tous les ans
- Référencement dans le cadre du cartouche mobilité sur les courriers des dessertes en transport urbain

A l'étude...

- Ouverture d'une page dédiée au PDA sur l'Intranet

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Bureau des politiques de mobilité

RAPPORT N°35

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MAI 2024

BILAN 2023 DU PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ADMINISTRATION (PDA)

Démarche réglementaire issue du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et réponse aux enjeux de mobilité posés par le Plan Climat Air Énergie (PCAÉ), le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) du Département constitue à la fois un levier important de réduction des émissions de polluants atmosphériques, et un élément-clé de management et de conduite du changement au sein de l'administration départementale.

L'arrêté interdépartemental du 1er juillet 2014, relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour le Nord et le Pas-de-Calais prévoit, dans son annexe 4, la réalisation d'un bilan annuel du PDA.

Adopté en séance du Conseil départemental en date du 25 juin 2018, le PDA est un document qui, par ses orientations et ses mesures adaptées, propose des alternatives à l'utilisation de la voiture pour les agents du Département en fonction de leurs faisabilités.

Ses orientations sont réaffirmées dans l'Ambition 8 « Favoriser de nouvelles pratiques de mobilité » du Pacte des Solidarités Territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » afin de relever les défis du changement climatique. Il est également repris dans l'action 6 du Plan vélo Départemental 2022-2027 adopté le 30 janvier 2023.

Des premières actions fortes ont émergé dès les premières années de mise en œuvre, avec :

- La création d'une communauté d'agents du Département sur le site www.passpasscovoiturage.fr ;
- Des stages de remise en selle encadrés par l'Association Droit Au Vélo (ADAV) ;
- L'accès au télétravail à l'ensemble des agents ;
- L'usage de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les déplacements professionnels sur l'Arrageois ;
- La mise en place du forfait « mobilités durables ».

Pour l'année 2023, les évolutions à noter sont :

- Augmentation constante du nombre de demandes au titre du forfait mobilité durable : 196 demandes en 2023 pour un montant de 48 110,85 €, soit une augmentation de 31 % des demandes entre 2022 et 2023 ;
- Un nouveau règlement du télétravail facilitant sa flexibilité : ouverture à la demi-journée et aux jours flottants, ouverture des droits aux apprentis, stagiaires et contrats-aidés, et télétravail dérogatoire pour raison de santé ;
- Des usages de la visioconférence en constante augmentation – 62 espaces de visioconférence disponibles sur les différents sites départementaux (+ 9 espaces par rapport au bilan 2022).

Pour cette année 2024, il est proposé de réaliser un nouveau diagnostic des pratiques de déplacements des agents, afin de le comparer avec l'état des lieux de 2017, ayant abouti à l'écriture du PDA.

Il s'agira de relancer une enquête sur les pratiques de déplacement des agents, via l'Intranet, étudier les offres de transport sur les sites principaux (Arras, Calais, Lens, Béthune), et proposer de nouvelles actions.

Ce bilan, joint au rapport, construit avec les directions pilotes, reprend l'ensemble des 21 actions constituant le PDA en dressant l'ensemble des mesures déjà prises et celles à venir.

Il convient de prendre acte de la présentation du bilan 2023 du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) du Département.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 13/05/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY